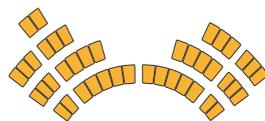




Élections du 8 novembre 2015

# **Conseil des États (2<sup>e</sup> tour)**

## **Bulletins électoraux officiels**



Pour voter valablement, veuillez  
respecter les consignes données  
en page 3 et détacher du présent  
fascicule le bulletin de votre choix.

Le Conseil des États est la « chambre des cantons » du Parlement fédéral. Il compte 46 sièges répartis à raison de deux sièges par canton et d'un siège pour chacun des anciens demi-cantons.

Les deux sièges vaudois sont repourvus tous les quatre ans par le peuple selon le système majoritaire à deux tours.

Aucune candidate et aucun candidat n'ayant été élu au premier tour le 18 octobre, un second tour est organisé le 8 novembre 2015, visant à repourvoir les deux sièges dont dispose le canton de Vaud au Conseil des États.

Pour ce second tour, l'élection se fait selon le système de la majorité relative (les candidat·e·s ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont élu·e·s).

Sont éligibles :

- ✓ les candidat·e·s « officiel·le·s » (dont le nom est imprimé sur l'un ou l'autre des bulletins de parti ci-après).

Comment voter : [www.vd.ch/voter](http://www.vd.ch/voter)

Veillez à respecter ces quatre règles :

- ✓ **Utiliser un seul bulletin** à détacher dans cette brochure
- ✓ **Ne donner qu'un seul suffrage par candidat·e**  
le cumul n'est pas admis
- ✓ **Distribuer deux suffrages au maximum.** Si vous dépassez ce nombre, les noms en trop seront biffés en commençant par le bas
- ✓ **Glisser le bulletin** de vote **dans l'enveloppe jaune**

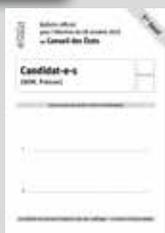
Pour voter, vous avez le choix entre



le bulletin d'une liste

- ✓ que vous utilisez tel quel (vote compact)
- ✓ ou que vous pouvez modifier :
  - en biffant des noms imprimés ;
  - en ajoutant ou non les noms de personnes éligibles (deux suffrages maximum)

ou



le bulletin vierge

- ✓ sur lequel vous inscrivez à la main le nom de personnes éligibles
- ✓ ou que vous utilisez tel quel (vote blanc).

**Votre bulletin ne sera pas valable (il sera compté comme nul) si**

- × votre vote n'est pas inscrit sur un bulletin officiel ;
- × il ne porte aucun nom de candidat éligible, même si une dénomination de parti subsiste, ou si tous les candidats ont été biffés ;
- × il a été rempli ou modifié autrement qu'à la main, ainsi que s'il présente des suppressions ou des adjonctions qui ne sont pas toutes de votre main et qu'elles ont été apportées systématiquement ;
- × il porte une inscription inconvenante ou étrangère à l'objet de l'élection ;
- × il comporte une annexe.

# Sommaire

Les trois listes suivantes ont été déposées pour ce 2<sup>e</sup> tour d'élection :

**Les Verts. Mouvement écologiste vaudois**

**Parti socialiste vaudois**

**PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Vous devez trouver ci-après un bulletin officiel pour chacun des trois partis ainsi qu'un bulletin vierge (liste manuscrite).

Si votre matériel est incomplet ou défectueux, veuillez vous adresser sans attendre au Greffe municipal de votre commune de domicile pour obtenir du matériel de remplacement.

Bulletin officiel  
pour l'élection du 8 novembre 2015  
au **Conseil des États**

**2<sup>e</sup> tour**



Laisser libre

## **Recordon Luc**

Conseiller aux États, avocat, ingénieur, municipal,  
Jouxpens-Mézery

## **Savary Géraldine**

Conseillère aux États, prés. Assoc. suisse des AOP, Lausanne

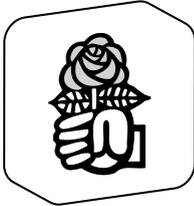
**Spécimen  
ne peut pas être utilisé pour voter**

Ce bulletin ne doit pas comporter plus de 2 suffrages – Le cumul n'est pas admis



Bulletin officiel  
pour l'élection du 8 novembre 2015  
au **Conseil des États**

**2<sup>e</sup> tour**



**Parti socialiste  
vaudois**

*Laisser libre*

## **Savary Géraldine**

Conseillère aux États, prés. Assoc. suisse des AOP, Lausanne

## **Recordon Luc**

Conseiller aux États, avocat, ingénieur, municipal,  
Jouxten-Mézery

**Spécimen  
ne peut pas être utilisé pour voter**



Bulletin officiel  
pour l'élection du 8 novembre 2015  
au **Conseil des États**

**2<sup>e</sup> tour**

**PLR**

**Les Libéraux-Radicaux**

---

Laisser libre

**Français Olivier**

Ingénieur civil EPFL SIA/SATW, conseiller municipal et national,  
Lausanne

**Spécimen  
ne peut pas être utilisé pour voter**



Bulletin officiel  
pour l'élection du 8 novembre 2015  
au **Conseil des États**

**2<sup>e</sup> tour**

	<p>Laisser libre</p>
--	----------------------

Liste manuscrite (prière d'écrire lisiblement)

1. ....

2. ....

**Spécimen  
ne peut pas être utilisé pour voter**

Ce bulletin ne doit pas comporter plus de 2 suffrages – Le cumul n'est pas admis

